



## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire de d'avril 2019, tenue le 1er avril 2019 à la salle du conseil municipal sis au 110 rue Principale, Saint-Gilbert, à laquelle étaient présents messieurs Daniel Perron, François Savard, Luc Gignac, Raymond Groleau, Jesse Boulette et madame Huguette Chalifour, formant quorum, sous la présidence de M. Léo Gignac, maire de la Municipalité.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 91-05-19

#### APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE D'EXPERTISE ET FORMATION EN COMBUSTION DE MASSE DU GROUPE D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST DE PORTNEUF

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à l'implication de tous les instants du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, la municipalité de Saint-Gilbert a pu réaliser avec succès un projet d'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière desservant en chaleur son église, la résidence «Le Chaînon» et le centre communautaire en remplacement de 3 chaudières d'un combustible fossile qui étaient installées dans chacun des bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal visé par l'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière était l'amélioration de la performance énergétique afin de réduire les coûts de chauffage des bâtiments desservis par le réseau de chaleur et faire bénéficier des partenaires importants de sa collectivité et ainsi contribuer au maintien des services existants au bénéfice des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation du projet de chaufferie collective à la biomasse forestière résiduelle a permis la réduction des émissions de GES, de CO<sub>2</sub>, SO et NO., le développement d'une expertise locale forte créant une filière énergétique écoresponsable et créatrice d'opportunité en matière de développement durable pour son milieu et pour la région entière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de la chaufferie collective à la biomasse forestière résiduelle de Saint-Gilbert s'inscrivait dans la politique du conseil municipal de contrer la dévitalisation du milieu dans un contexte évolutif marqué par les caractères forestiers et agricoles de son territoire, où les services de proximité sont de plus en plus limités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de la chaufferie collective à la biomasse forestière de la municipalité est une première régionale, et a permis la création d'un caractère distinctif pour Saint-Gilbert et d'être un leader en matière d'innovation et de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** *Le Groupe d'action en développement durable de l'ouest vise à stimuler la croissance et le développement durable de l'ouest de Portneuf et qu'un de ses principes directeurs est d'initier des projets de développement durable;*

**CONSIDÉRANT QUE** les principes directeurs du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf sont entre autres éléments, la prospection, l'accompagnement et la formation de promoteurs potentiels, de personnel d'entreprises et de municipalités ayant un projet axé sur le développement durable notamment en matière d'implantation d'autres projets de système de chauffage à la biomasse forestière;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf souscrit aux principes du développement durable et entend, dans la mesure de ses possibilités et selon une approche évolutive, rechercher l'atteinte de tels objectifs dans ses interventions en matière d'aménagement et de développement de son territoire;


**CONSIDÉRANT QUE** le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement».

**CONSIDÉRANT QUE** la valorisation et l'utilisation de la biomasse pour le chauffage comme substitut aux produits fossiles et l'aménagement de la forêt pour capter davantage de CO2 sont autant d'éléments justifiant une approche nouvelle dans la gestion de notre patrimoine forestier et immobilier, ce qui commandent un apprentissage de technologies nouvelles pour la mise en valeur et l'optimisation des ressources locales et la création d'une économie innovante et prospère qui est écologique et socialement responsable ;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Jesse Boulette,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Gilbert appuie le projet de construction d'un centre d'expertise et de formation en combustion de biomasse promu par le Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, un projet qu'elle considère essentiel pour le développement et la valorisation du chauffage à la biomasse forestière au Québec.

  
\_\_\_\_\_  
Léo Gignac  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Christian Fontaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier